



## SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Approuvé par décret en date du 17 Avril 2013  
Publié au JO n°0092 du 19 Avril 2013

Détail de la zone primaire et secondaire  
au départ de la station de :

SAINT-JEAN DE MONTS (VENDEE)

Centre radioélectrique de :  
SAINT-JEAN DE MONTS  
ANFR n° 085 057 0001

longitude : 002°06' 11" W  
latitude : 46°48' 19" N  
altitude : 10 mètres NGF

hauteur du support : 37 mètres hors sol  
hauteur antenne : 20 mètres hors sol

### COMMUNES SOUS SERVITUDES

85234 - SAINT-JEAN-DE-MONTS

### AUTORITE A CONSULTER :

ESID de RENNES  
Quartier Margueritte  
BP 14  
35998 RENNES ARMEES

### REMARQUE :

l'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement  
de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des  
obstacles existants ne soit envisagée.

Zone primaire :

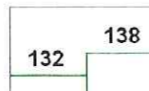


Zone secondaire  
rectangulaire :



Cotes maximales (en mètres NGF)  
à ne pas dépasser :

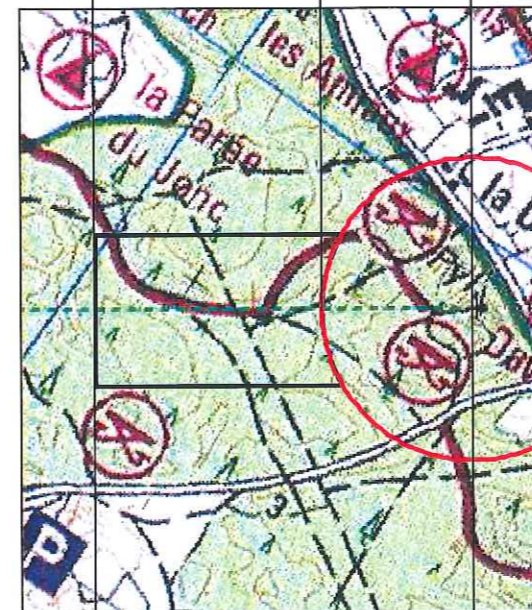
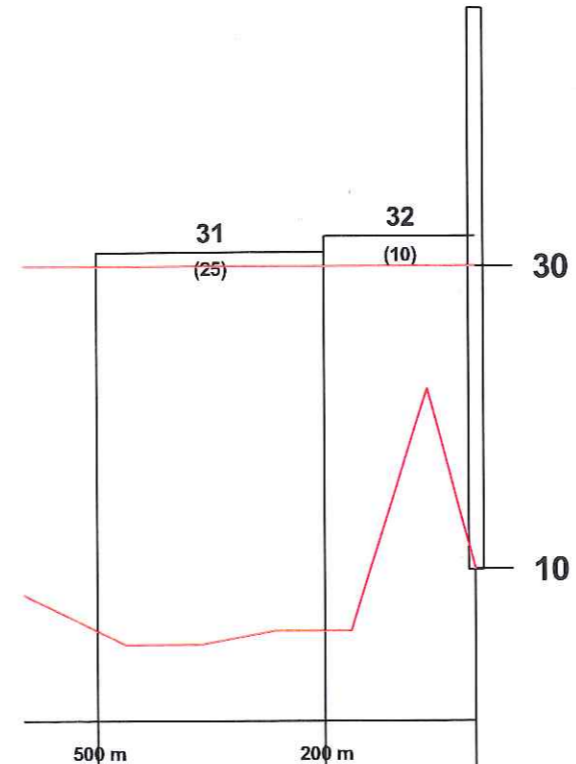
NGF = Nivellement Général de la France



Echelle du plan :

- longueur (X) : 10000  
- hauteur (Y) : 500

"à consulter seulement dans les cas où  
une construction déroge au décret ainsi  
que dans les cas douteux"



SAINT-JEAN-DE-MONTS